

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026**

En l'an 2026, le mardi 28 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 15 avril 2026, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (10) :** Mme Mélanie BATLLO, M. Marcel BLANC, Mme Christelle BOULANGER, Mme Catherine CABAL DELOURME, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, Mme Dominique REGARD, Mme Dorothée VAZIA

**Absents ayant donné procuration (5) :** M. Alain AUTIER à M. Jean-Michel COLL, M. Marc BLANIC à M. Antonin HUG, Mme Agnes DECHONNE à Mme Christelle BOULANGER, M. Thierry DESCHAMPS à Mme Dominique REGARD, M. Serge ROSSELL à M. Marcel BLANC

**Absents (0) :**

**Secrétaire de séance :** M. Marcel BLANC

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Marcel BLANC, Secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du mardi 7 avril 2026**

Aucune question n'étant posée, le procès-verbal du Conseil Municipal du **07 avril 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3. Compte-rendu des Délégations du Maire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CARDINAL qui fait part des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire comme suit :

#### **a. Commande Publique**

- i. Pièces pour godet avant – Tractopelle CAT – BLUMAQ – 4 393,32 € ht
- ii. Sel de déneigement – COMERSAEZ – 1 825,12 € ht
- iii. Montage du DLSE et correctifs – Régularisation STEP – PURE ENVIRONNEMENT SAS – 5 520,00 € ht
- iv. Fourniture et pose de 12 cases pour Urnes funéraires – ETS TRUCHARTE – 3 780,00 € ht

#### **b. Institution et Vie Politique**

- i. Décision d'ester en justice N°2026-056 – Consorts GUERRE c/ Commune de Bolquère dans le cadre d'un recours en référé auprès du TA de Montpellier contre un permis de construire
- ii. Décision d'ester en justice N°2026-062 – Consorts GUERRE c/ Commune de Bolquère dans le cadre d'un recours sur le fond auprès du TA de Montpellier contre un permis de construire
- iii. Décision d'ester en justice N°2026-063 – GUINOT c/ Commune de Bolquère dans le cadre d'un recours sur le fond auprès du TA de Montpellier contre le PLU

### **4. Finances Locales**

Monsieur le Maire présente ensuite le déroulé de la séance avec l'ordre successif des budgets, avec dans chaque, l'approbation du compte de gestion puis du compte administratif et enfin du projet de budget pour 2026.

Il explique ce que sont les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires, en dépenses et en recettes, pour l'année écoulée ; il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Il rappelle que le compte administratif ne peut pas être présenté par l'ordonnateur de l'année en question

et précise que, cette année, en raison des élections et d'un changement de maire, il peut le faire puisqu'il n'était pas l'ordonnateur en 2025.

Monsieur le Maire indique enfin que le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

a. Budget 01200 Commune : Note de présentation du Compte Administratif 2025

Monsieur le Maire commente la Note de présentation synthétique du Compte Administratif 2025.

Il indique que, comme les années précédentes, l'exercice 2025 reflète la capacité de la collectivité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, à maintenir un niveau de ressources satisfaisant sans alourdir la fiscalité et à générer un résultat lui permettant d'augmenter sa capacité d'investissement. Dans le même temps, il marque la fin de quelques investissements structurants comme, par exemple, les appartements dans l'ancienne mairie, l'enfouissement des lignes électriques Avenue de Cerdagne et le bâtiment loué à l'ESF pour l'accueil d'enfants à Pyrénées 2000 ainsi que l'aboutissement d'un PLU attendu depuis plusieurs années et des études Grands projets.

Il expose les résultats de l'année et donne les chiffres suivants :

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	4 796 474 €	4 042 380 €
	Invest	3 320 042 €	1 582 938 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	1 840 348 €	0 €
	Invest	0 €	1 590 199 €
Total exercice (réalisations + reports)		9 956 865 €	7 215 517 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>2 741 348 €</b>	
RàR reportés en 2026	Invest	307 217 €	1 100 109 €
Totaux cumulés		10 264 082 €	8 315 627 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>1 948 455 €</b>	

Il rappelle les points marquants de ce compte administratif :

- Une Décision Modificative rectificative demandée par le Service de Gestion Comptable de Prades a impacté de 838K€ le Budget Primitif 2025 au chapitre 011

- Des bases d'imposition effectives Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires inférieures aux bases prévisionnelles pour 300K€
- Deux nouveaux appartements et un bâtiment d'accueil d'enfants livrés et mis en service
- Un emprunt de 470K€ à 3,75% sur 20 ans impactant un encours de dette en voie d'extinction

b. Budget 01200 Commune : Approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066031

NOH DU POSTE COMPTABLE : SGC PRADES

ETABLISSEMENT : BOLQUERE -  
ETAT : 11-1

**Résultats budgétaires de l'exercice**

01200 - BOLQUERE -

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 857 208,04	6 791 786,00	12 648 994,04
Titres de recette émis (b)	3 320 042,71	4 887 736,47	8 207 779,18
Réductions de titres (c)		91 262,36	91 262,36
Recettes nettes (d = b - c)	3 320 042,71	4 796 474,11	8 116 516,82
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 857 208,04	6 791 786,00	12 648 994,04
Mandats émis (f)	1 606 179,18	4 121 056,46	5 727 235,64
Annulations de mandats (g)	23 240,59	78 676,09	101 916,68
Dépenses nettes (h = f - g)	1 582 938,59	4 042 380,37	5 625 318,96
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 737 104,12	754 093,74	2 491 197,86
(h - d) Déficit			

Il propose au conseil de :

APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère ;

DIRE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère et dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

c. Budget 01200 Commune : Approbation du compte administratif 2025

Avant de passer au compte administratif, Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2025 marque la fin d'un mandat où la Commune a mis en œuvre les priorités 1 de ses schémas directeurs Eau et Assainissement avec un Budget annexe, finalisé son PLU, créé de l'habitat permanent en rénovant l'ancienne mairie,

amélioré voirie et éclairage public, maîtrisé ses ressources et ses dépenses, conforté sa capacité à investir tout en posant les fondations de projets plus ambitieux.

Il précise que l'encours total de la dette au 31/12/2025 s'établit à 553 617 €. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée des intérêts positionnés en fonctionnement et du capital positionné en investissement. Pour 2025, l'annuité est de 126 495 € avec une capacité de désendettement en 2025 de 0,6 an.

Il évoque une base solide et saine pour attaquer le nouveau mandat.

Monsieur le Maire rappelle que, en 2025, les dépenses de fonctionnement sont restées globalement stables autour de 4M€ puis il donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui commente la Note de synthèse détaillée du compte administratif 2025 remise aux conseillers.

Il détaille les chiffres et variations significatives tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

À la demande de Mme REGARD, des précisions sont apportées sur la DM correctrice du solde d'exécution d'investissement reporté demandée par le SGC de Prades qui a eu pour effet d'augmenter de 838K€ les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et de diminuer d'autant les comptes 023 en dépenses de fonctionnement, 001 en dépenses d'investissement et 021 en recettes d'investissement.

Avant de détailler les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire indique que l'année 2025 a été marquée par une légère baisse des ressources "Impôts et taxes" pour deux raisons : les bases définitives d'imposition à la THRS ont été inférieures aux bases prévisionnelles en raison d'un effet collatéral de l'outil Gérer mes biens immobiliers et les recettes de la Taxe d'aménagement ont été en forte baisse en raison d'un changement des règles d'exigibilité et de leur gestion reprise par la DGFIP en lieu et place de la DDTM précédemment.

En matière de dépenses d'investissement, Monsieur le Maire rappelle que l'année 2025 a été marquée par l'achèvement et la mise en service des deux logements réalisés dans l'ancienne mairie, l'enfouissement des lignes électriques Avenue de Cerdagne, la première tranche de rénovation de l'éclairage public et la livraison du bâtiment d'accueil pour enfants à Pyrénées 2000. Un nouveau véhicule de déneigement et des travaux sur le Canal de Bolquère au Ticou complètent les investissements 2025. Malgré tout, les Restes À Réaliser 2025 s'élèvent à 1,1M€.

Monsieur LIÉGEOIS précise que les restes à réaliser (RAR) correspondent à des engagements pris non terminés ou dont les factures sont non encore parvenues ; ces RAR se transformant en dépenses obligatoires à porter au budget de l'année suivante.

Après les dépenses d'investissement, Monsieur le Maire rappelle que les recettes d'investissement sont largement alimentées par des excédents de fonctionnement capitalisés depuis plusieurs années, et qu'elles ont été abondées par un nouvel emprunt de 470K€ à 3,75% sur 20 ans pour financer la réalisation d'un bâtiment d'accueil, au pied des pistes. Ce local est loué à l'ESF Pyrénées 2000 qui y a installé son Club Piou-Piou. Par ailleurs, le niveau des subventions reçues ou notifiées reste relativement bas au regard des investissements réalisés.

En matière de subventions, Madame REGARD regrette les effets trompeurs sur les recettes des décalages de leur perception, mais Monsieur LIÉGEOIS lui précise que les subventions notifiées non perçues se retrouvent dans les RAR sur les années suivantes bien qu'elles puissent avoir un impact négatif sur la trésorerie et nécessiter le recours à l'emprunt pour faire face aux différentes échéances.

Après avoir détaillé les recettes et les dépenses, Monsieur le Maire expose :

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif 2025 du budget principal de la Commune s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 042 380.37 € (A)	4 796 474.11 € (G)
	Section d'investissement	1 582 938.59 € (B)	3 320 042.71 € (H)
Report de l'exercice	Report en section de fonct (002)	0.00 € (C)	1 840 348.27 € (I)
	Report en section d'invest (001)	1 590 199.01 € (D)	0.00 € (J)
<b>Total (réalisations + reports)</b>		<b>7 215 517.97 € (A + B + C + D)</b>	<b>9 956 865.09 € (G + H + I + J)</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00 € (E)	0.00 € (K)
	Section d'investissement	1 100 109.85 € (F)	307 217.00 € (L)
	<b>Total des RaR à reporter en N+1</b>	<b>1 100 109.85 € (E + F)</b>	<b>307 217.00 € (K + L)</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	4 042 380.37 € (A + C + E)	6 636 822.38 € (G + I + K)
	Section d'investissement	4 273 247.45 € (B + D + F)	3 627 259.71 € (H + J + L)
	<b>Total cumulé</b>	<b>8 315 627.82 € (A + B + C + D + E + F)</b>	<b>10 264 082.09 € (G + H + I + J + K + L)</b>

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

d. Budget 01200 Commune : Affectation du résultat

Avant de présenter la proposition d'affectation du résultat 2025, Monsieur le Maire demande à Monsieur LIÉGEOIS de rappeler les règles d'affectation des résultats et l'obligation de couverture du déficit d'investissement s'il y en a un.

Cela étant dit, Monsieur le Maire expose :

Les résultats de l'année se présentant comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Total recettes réalisées	4 796 474.11 €	Total recettes réalisées	3 320 042.71 €
Total dépenses réalisées	4 042 380.37 €	Total dépenses réalisées	1 582 938.59 €
Résultat exercice	754 093.74 €	Résultat exercice	1 737 104.12 €
Report exercice antérieur	1 840 348.27 €	Report exercice antérieur	-1 590 199.01 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 594 442.01 €</b>	<b>Solde d'exécution</b>	<b>146 905.11 €</b>

**Solde des restes à réaliser en investissement : -792 892.85 €**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice d'un montant de 2 594 442,01 € ;

QUE le total du solde d'exécution et du solde de RàR (Restes à Réaliser) en investissement étant négatif, la couverture minimale du besoin de financement à couvrir est de 645 987,74 € ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère de la manière suivante :

- Recette d'investissement du BP 2026 Art R1068 : 645 987,74 €
- Et d'affecter le solde en Recette de fonctionnement du BP 2026 Art R002 : 1 948 454,27 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère de la manière suivante :

- Recette d'investissement du BP 2026 **Art R1068 : 645 987,74 €**
- Et d'affecter le solde en Recette de fonctionnement du BP 2026 **Art R002 : 1 948 454,27 €**

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

e. Budget 01200 Commune : Note de présentation du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire commente la Note de présentation synthétique du Budget Primitif 2026.

Il indique que ce projet de budget est le premier budget de la nouvelle mandature et qu'il s'inscrit dans une transition préalable au lancement des grands projets. Dans un contexte difficile, le choix a été fait de conserver les taux d'imposition inchangés et de créer un nouvel espace dédié aux associations et à de futurs évènements.

S'appuyant sur la note de synthèse détaillée remise à tous les conseillers, il fait une présentation générale du budget 2026 et en donne les grandes masses comme suit :

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 021 346.29 €	4 667 334.03 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 100 109.85 €	307 217.00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	146 905.11 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>5 121 456.14 €</b>	<b>5 121 456.14 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 405 145.68 €	4 456 691.41 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	1 948 454.27 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>6 405 145.68 €</b>	<b>6 405 145.68 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>11 526 601.82 €</b>	<b>11 526 601.82 €</b>

Il en donne les principales orientations :

- Finaliser le Boulodrome multifonctions couvert et soutenir les associations du territoire
- Saisir les opportunités d'acquisition foncières et immobilières pour des projets d'avenir
- Restaurer la voirie avant de lancer les grands projets

Avant de donner la parole à Monsieur LIÉGEOIS pour détailler les recettes et les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, il précise, qu'en matière de dépenses de fonctionnement, en 2026, les montants proposés ont été ajustés à la réalité du moment et sont cohérents avec le BP 2025 et/ou avec le résultat 2025. Le chapitre 65 reflète la hausse des subventions aux associations et le rééquilibrage des Budgets Annexes.

Il fait un focus particulier sur la masse salariale inchangée malgré le départ des personnels de l'école mais avec des perspectives de renforcement des équipes et la recherche de classement de la commune en station de tourisme.

Monsieur HUG souligne aussi l'effort fait sur les subventions à allouer aux associations du territoire dont celles œuvrant pour l'école de Bolquère, sur le soutien à l'Office de Tourisme au travers d'une subvention individualisée via une convention d'objectifs ainsi que sur le rééquilibrage de certains budgets annexes.

En matière de recettes de fonctionnement, il indique que, malgré des taux inchangés et une révision modeste des bases d'imposition (+0,8%), la recette de la Fiscalité locale (731) devrait être en légère baisse (-20K€) en raison de la diminution des bases THRS et Majoration THRS tandis qu'une bonne collecte de Taxe de séjour permettra une relative compensation. Au chapitre 74, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement mais surtout la fin de la participation de la Communauté de Communes Pyrénées-Catalanes pour l'école (≈190K€ en 2026 et 0€ en 2027) signent une réduction durable des dotations.

Pour les dépenses d'investissement, Monsieur le Maire rappelle qu'en plus du 1,1M€ de RAR 2025 pour liquider les investissements engagés et/ou réalisés en 2024 et 2025 (Engins, Appartements, Piou-Piou, Enfouissement de lignes, Éclairage, ...), les dépenses 2026 se concentrent sur l'équilibre du BA Eau (au chapitre 204), les ateliers, la rénovation de la voirie et une éventuelle acquisition immobilière (au chapitre 21) et sur la réalisation d'un nouvel équipement sportif multifonctions et couvert, devant accueillir un boulodrome 10 pistes.

Après avoir présenté les dépenses, il précise, que les recettes d'investissement, comme chaque année, sont portées essentiellement par les excédents de fonctionnement (1,7M€ au chapitre 021) et le recours à l'emprunt (600K€ pour le boulodrome + 800K€ pour une acquisition immobilière, au chapitre 16). Avec le FCTVA au chapitre 10, les amortissements au chapitre 040 et les opérations d'ordre issues des exécutions antérieures (chapitre 001 et 1068), quelques nouvelles subventions récemment notifiées viennent compléter, au chapitre 13, les ressources pour 2026.

Pour terminer la présentation du budget primitif 2026, Monsieur le Maire indique que l'encours total de la dette au 01/01/2026 s'établit bien à 466 034 € en raison de la reprise d'un emprunt par la communauté de communes pour l'école. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée des intérêts positionnés en fonctionnement et d'une partie en capital positionnée en investissement. Pour 2026, l'annuité inscrite est de 36 239 €.

En synthèse du Budget 2026 avec un Fonctionnement à 6 405 145 € et un Investissement à 5 121 456 €, l'année 2026 est une première année de mandat sous le signe de la transition entre la fin des programmes engagés (boulodrome couvert, rénovation énergétique et esthétique de l'éclairage public, remplacement du collecteur des eaux usées, ...) et le lancement de grands projets à partir des études déjà réalisées. Les crédits d'investissement seront principalement mobilisés pour rénover une partie de la voirie communale détériorée et pour avoir la possibilité de saisir les opportunités d'acquisitions foncières et immobilières pour de futurs projets.

f. Budget 01200 Commune : Vote des taux TFB, TFNB et TH

Après avoir rappelé que le projet de budget 2026 a été bâti avec des taux de fiscalité inchangés, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente l'État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (État n°1259 COM) servant au calcul des recettes fiscales attendues et à la fixation des taux en découlant.

Après un débat sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), le taux de majoration sur cette THRS en zone tendue (MTHRS) fixé à 10% sur la commune et la taxe sur les logements vacants (TLV), Monsieur le Maire rappelle que chaque année, les collectivités sont amenées à voter les taux d'imposition de fiscalité directe locale avant le 15 avril (ou 30 avril pour l'année concernant le renouvellement des élus locaux), comme le prévoit l'article 1639 A du code des impôts ;

Que le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés ;

Que la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) a eu pour conséquence l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. Qu'ainsi le taux de référence de TFPB communal de 2021 correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux du département de 2020 ;

Que depuis 2023, les communes peuvent à nouveau délibérer sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Que le produit fiscal encaissé par la collectivité dépend des taux, mais également de la revalorisation des valeurs locatives fiscales. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire ; il est lié à l'IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé publié par l'INSEE en fin d'année. Ce coefficient suit donc l'inflation. En 2025, l'IPCH retenu est de 0,8% ;

Qu'un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de calculer les écarts et d'équilibrer les compensations entre perte de ressources THRP et compensation partie départementale de la TFPB ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29 ;

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies ;




VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les taux 2026 des trois taxes de fiscalité directe locale que sont la Taxe Foncière Bâti (TFB), la Taxe foncière Non-bâti (TFNB) et la Taxe d'habitation Résidences secondaires (THRS) ;

Monsieur le Maire propose de maintenir, pour 2026, les taux d'imposition de 2025 et de fixer les taux d'imposition 2026.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIEN**, pour 2026, les taux d'imposition de 2025
- **FIXE** les taux d'imposition 2026 comme suit :

Libellé	Pour rappel Taux 2025	Proposition Taux 2026	Produit attendu en 2026
 Taxe foncière Bâti	37.68%	<b>37.68%</b>	2 605 572.00 € *
 Taxe foncière Non-bâti	34.22%	<b>34.22%</b>	7 186.00 €
 Taxe d'habitation Résidences secondaires	9.28%	<b>9.28%</b>	807 824.00 €

\* Hors coefficient correcteur

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

g. Budget 01200 Commune : Vote du BP 2026

Sans revenir sur les détail présentés plus avant, Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

VU le projet de budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT Les travaux de la Commission des Finances de la Commune ;  
Les comptes administratifs 2025 et l'affectation du résultat approuvés ;  
Les taux d'imposition pour 2026 votés ;

Monsieur le Maire propose d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère, de décider de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de l'AUTORISER, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Budget Principal n°01200 de la commune de Bolquère comme suit :

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 021 346.29 €	4 667 334.03 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 100 109.85 €	307 217.00 €
Reports	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	146 905.11 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>5 121 456.14 €</b>	<b>5 121 456.14 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 405 145.68 €	4 456 691.41 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
Reports	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	1 948 454.27 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>6 405 145.68 €</b>	<b>6 405 145.68 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>11 526 601.82 €</b>	<b>11 526 601.82 €</b>

- **DÉCIDE** de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement ;

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

h. Budget 01203 Fourniture et revente de chaleur : Approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires, en dépenses et en recettes, pour l'année écoulée ;

Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire ;

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC PRADES

ETABLISSEMENT : FOURNITURE REVENTE CHALEUR BOL

### Résultats budgétaires de l'exercice

01203 - FOURNITURE REVENTE CHALEUR BOL

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	332 144,97	62 260,00	394 404,97
Titres de recette émis (b)	246 358,97	59 237,61	305 596,58
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	246 358,97	59 237,61	305 596,58
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	332 144,97	62 260,00	394 404,97
Mandats émis (f)	166 435,90	25 681,68	192 117,58
Annulations de mandats (g)	15 520,00		15 520,00
Depenses nettes (h = f - g)	150 915,90	25 681,68	176 597,58
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	95 443,07	33 555,93	128 999,00
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère et de dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère ;
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

i. Budget 01203 Fourniture et revente de chaleur : Approbation du compte administratif 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente dans le détail les dépenses et les recettes de l'année 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement.

En réponse à la question de Madame REGARD qui s'interroge sur l'objet de ce budget rattaché, Monsieur le Maire précise qu'il est destiné à retracer les opérations de fonctionnement et de maintenance des deux chaudières communales de l'école et du stade et de revente de la chaleur produite à des tiers comme l'école, la résidence de La Pradella, l'hôtel de L'Ancienne Auberge ou l'OPHLM 66 mais également à la

commune pour ses biens et équipements tels que le stade, la mairie, la salle polyvalente et les logements communaux.

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère s'établit ainsi :

**MAIRIE DE BOLQUERE - FOURNITURE ET REVENTE CHALEUR - CA - 2025**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	25 681,68	G	59 237,61	G-A	33 555,93
	Section d'investissement	B	150 915,90	H	246 358,97	H-B	95 443,07

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	23 221,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		=	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	199 818,67	Q= G+H+I+J	305 596,58	=Q-P	105 777,91

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	49 219,63	L	75 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	49 219,63	= K+L	75 000,00

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

j. Budget 01203 Fourniture et Revente Chaleur : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 25 681,68	= G+H+K 59 237,61	33 555,93
	Section d'investissement	= B+D+F 223 356,62	= H+J+L 321 358,97	98 002,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 249 038,30	= G+H+I+J+K+L 380 596,58	131 558,28

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice d'un montant de 33 555,93 € ;

QUE le total du solde d'exécution et du solde des RàR (Restes à Réaliser) en investissement étant positif, la couverture minimale du besoin de financement à couvrir est de 0,00 € ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère en Recette d'investissement du BP 2026 Art R1068 : 0,00 € et d'affecter le solde en Recette de fonctionnement du BP 2026 Art R002 : 33 555,93 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère de la manière suivante :
  - Recette d'investissement du BP 2026 **Art R1068 : 0,00 €**
  - Et le solde en Recette de fonctionnement du BP 2026 **Art R002 : 33 555,93 €**

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

k. Budget 01203 Fourniture et Revente Chaleur : Vote du BP 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente dans le détail les dépenses et les recettes du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire souligne au préalable que la pose de compteurs normalisés sur le réseau de chaleur permettra d'optimiser les refacturations à venir dont celle, nouvelle, du chauffage de l'école, à la communauté de communes.

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

VU le projet de budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT Les travaux de la Commission des Finances de la Commune ;

Les comptes administratifs 2025 et l'affectation du résultat approuvés ;

Monsieur le Maire propose d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » tel que présenté, de décider de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de l'autoriser, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Budget rattaché n°01203 « Fourniture et revente de chaleur » de la commune de Bolquère comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

			<b>EXPLOITATION</b>	
			<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>		<b>92 555,93</b>	<b>59 000,00</b>
+			+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		<b>(si déficit) 0,00</b>	<b>(si excédent) 33 555,93</b>
=			=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>			<b>92 555,93</b>	<b>92 555,93</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	153 231,74	78 914,90
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	49 219,63	75 000,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 23 685,51	(si solde positif) 72 221,98
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	226 136,88	226 136,88
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	318 692,81	318 692,81

- **DÉCIDE** de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

I. Budget 01205 Eau et Assainissement : Approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère :

**Résultats budgétaires de l'exercice**

01205 - SERVICE D EAU BOLQUERE -

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 534 934,65	177 414,00	2 712 348,65
Titres de recette émis (b)	1 561 876,24	88 575,62	1 650 451,86
Réductions de titres (c)		12 360,00	12 360,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 561 876,24	76 215,62	1 638 091,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 534 934,65	177 414,00	2 712 348,65
Mandats émis (f)	376 179,88	32 791,35	408 971,23
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	376 179,88	32 791,35	408 971,23
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 185 696,36	43 424,27	1 229 120,63
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère et de dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère ;
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

m. Budget 01205 Eau et Assainissement : Approbation du compte administratif 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente dans le détail les dépenses et les recettes l'année 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire souligne au préalable que ce budget est très largement impacté par le décalage dans le temps du versement des subventions qui nécessite le recours à l'emprunt pour faire face aux échéances liées aux travaux.

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère s'établit ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 32 791,35	G 76 215,62	G-A 43 424,27
	Section d'investissement	B 376 179,68	H 1 561 876,24	H-B 1 185 696,36

		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 301 915,21 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 1 710 886,44	Q= G+H+I+J 1 638 091,66	=Q-P -72 794,58

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 769 453,55	L 781 865,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F 769 453,55	=K+L 781 865,00

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

n. Budget 01205 Eau et Assainissement : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 32 791,35	= G+I+K 76 215,62	43 424,27
	Section d'investissement	= B+D+F 2 447 548,64	= H+J+L 2 343 741,24	-103 807,40
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 2 480 339,99	= G+H+I+J+K+L 2 419 956,86	-60 383,13

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice d'un montant de 43 424,27 € ;

QUE le total du solde d'exécution et du solde des RàR (Restes à Réaliser) en investissement étant négatif, la couverture minimale du besoin de financement à couvrir est de 103 807,40 € ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » en Recette d'investissement du BP 2026 Art R1068 : 43 424,27 et d'affecter le solde en Recette de fonctionnement du BP 2026 Art R002 : 0 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère de la manière suivante :
  - Recette d'investissement du BP 2026 **Art R1068 : 43 424,27 €**
  - Et d'affecter le solde en Recette de fonctionnement du BP 2026 **Art R002 : 0 €**

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

- Budget 01205 Eau et Assainissement : Vote du BP 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente dans le détail les dépenses et les recettes du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un budget avec peu de mouvements mais une forte prédominance pour les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire fait grâce à l'assemblée des visas et considérants et propose d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère tel que présenté, de décider de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de l'autoriser, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Budget annexe n°01205 « Service d'Eau » de la commune de Bolquère comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	75 000,00	75 000,00
+			
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	75 000,00	75 000,00

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	1 091 365,70	1 195 173,30
+			
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	769 453,75	781 865,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 116 218,85	(si solde positif) 0,00
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 977 038,30	1 977 038,30

<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	2 052 038,30	2 052 038,30

- **DÉCIDE** de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

p. Budget 01208 Régie Municipale des Sports : Approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire fait grâce des visas et expose :

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PRADES

ETABLISSEMENT : REGIE MUNICIPALE SPORTS BOLQUE

**Résultats budgétaires de l'exercice**

01208 - REGIE MUNICIPALE SPORTS BOLQUE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	47 185,02	182 806,93	229 991,95
Titres de recette émis (b)	3 540,39	108 216,14	111 756,53
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 540,39	108 216,14	111 756,53
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	47 185,02	182 806,93	229 991,95
Mandats émis (f)	6 720,00	150 892,24	157 612,24
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	6 720,00	150 892,24	157 612,24
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	3 179,61	42 676,10	45 855,71

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère et de dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère ;
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

q. Budget 01208 Régie Municipale des Sports : Approbation du compte administratif 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente dans le détail les dépenses et les recettes du budget 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de chiffre d'affaires qui avait été fixé à l'équipe du Termanal pour rentabiliser l'investissement réalisé avec la construction des deux pistes de Padel.

Il indique également que ce budget est en permanence sous perfusion du budget communal pour en assurer l'équilibre de fonctionnement mais fait remarquer que pour la première fois le résultat consolidé est positif. Toutefois une subvention de couverture du déficit de fonctionnement constaté sera nécessaire.

Dispensant l'assemblée des visas, Monsieur le Maire expose :

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que le compte administratif 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère s'établit ainsi :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 150 892,24	G 108 216,14	G-A -42 676,10
	Section d'investissement	B 6 720,00	H 3 540,39	H-B -3 179,61

		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 6 485,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 43 644,83 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 157 612,24	Q= G+H+I+J 161 886,52	=Q-P 4 274,28

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

r. Budget 01208 Régie Municipale des Sports : Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 160 892,24	= G+I+K 114 701,50	-36 190,74
	Section d'investissement	= B+D+F 6 720,00	= H+J+L 47 185,02	40 465,02
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 157 612,24	= G+H+I+J+K+L 161 886,52	4 274,28

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice d'un montant de -36 190,68 € ;

QUE le total du solde d'exécution et du solde des RàR (Restes à Réaliser) en investissement étant positif, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » en Recette d'investissement du BP 2026 Art R1068 : 0 € et de reporter le solde en Dépense de fonctionnement du BP 2026 Art D002 : -36 190,68 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère de la manière suivante :
  - Recette d'investissement du BP 2026 **Art R1068 : 0 €**
  - Et reporter le solde en Dépense de fonctionnement du BP 2026 **Art D002 : -36 190,68 €**

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

s. Budget 01208 Régie Municipale des Sports : Vote du BP 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente dans le détail les dépenses et les recettes du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire propose de maintenir à 1 16 000 € l'objectif de chiffre d'affaires à réaliser sur le Termanal.

Il détaille également les prévisions d'investissement dont l'acquisition déjà lancée d'une nouvelle activité en extérieur sur un terrain parsemé d'obstacles et par équipes, le GellyBall® ; plus doux que le Paintball, il permet d'alléger les équipements de protection.

Madame REGARD évoque la possibilité d'une navette permettant aux jeunes de la commune de fréquenter plus facilement le complexe sportif.

Monsieur le Maire répond que le sujet peut être mis à l'étude avec l'équipe de la régie.

Monsieur le Maire fait grâce à l'assemblée des visas et considérants et propose d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère tel que présenté, de décider de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de l'autoriser, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50% pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		<b>EXPLOITATION</b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V</b>	<b>O</b>		
	<b>T</b>		
	<b>E</b>		
		176 321,57	212 512,25
+		+	+
<b>R</b>	<b>R</b>		
<b>E</b>	<b>P</b>		
<b>P</b>	<b>O</b>		
<b>R</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
		0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
		36 190,66	0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>212 512,25</b>	<b>212 512,25</b>

		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V</b>	<b>O</b>		
	<b>T</b>		
	<b>E</b>		
		44 377,83	3 912,81
+		+	+
<b>R</b>	<b>R</b>		
<b>E</b>	<b>P</b>		
<b>P</b>	<b>O</b>		
<b>R</b>	<b>R</b>		
<b>T</b>	<b>T</b>		
<b>S</b>	<b>S</b>		
		0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	40 465,02
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>44 377,83</b>	<b>44 377,83</b>

<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>256 890,08</b>	<b>256 890,08</b>

- **DÉCIDE** de voter le présent budget, sans vote formel sur chacun des chapitres, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,50 % pour le fonctionnement et de 7,50% pour l'investissement.

**Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention(s) : 0**

Après avoir donné quelques informations aux élus sur la prochaine réunion à la Communauté de Communes, sur la date prévisionnelle du prochain conseil municipal fixée au 19 mai, sur une matinée de présentation des équipements communaux et des personnels fixée le mardi 2 juin à partir de 08h30 et sur la prochaine cérémonie du 8 mai pour laquelle il souhaite la présence du plus grand nombre d'entre eux, plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.


**Le Secrétaire de séance,**

**Marcel BLANC**

Handwritten signature of Marcel Blanc in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by 'Blanc' and a long horizontal flourish.

**Le Maire,**

**Antonin HUG**

Handwritten signature of Antonin Hug in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Hug' and a long horizontal flourish.